

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

DE LA COMMUNE DE CLAMEREY

Le 21/02/2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric DEMOURON, maire, dans le lieu habituel de leur séance, sur convocation du 14/02/2022.

Étaient présents : DEMOURON Eric, LAUREAU Alain, MARTIN François, Sylvie DELOGE, MILLOT Agnès, PERRIER Catherine, Amaury GUILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) excusés : Yves COQUILLON (pouvoir à C.PERRIER, Sandrine BORNOT (pouvoir à S.DELOGE), Benoît LAURENCON (pouvoir à A.MILLOT), Hervé PICARD (pouvoir à E.DEMOURON)
M. Amaury GUILLIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 17 décembre 2021.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : commande de plaques de rues et demande de subvention pour le changement de chaudière du logement situé 2 rue Maillard. Les membres du conseil acceptent l'ajout de ces 2 points.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 et du COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à approbation en même temps que le compte administratif.

- Les membres du Conseil municipal vote le compte de gestion 2021 à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice .

- Les membres du Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité et arrête ainsi les comptes : (le Maire s'étant retiré lors de ce vote)

INVESTISSEMENT			
	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	146 684.00 €	62 642.39 €	1 039.66 €
RECETTES	146 684.00 €	39 236.42 €	4 920.00 €
FONCTIONNEMENT			
	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	265 870.00 €	159 643.90 €	0.00 €
RECETTES	265 870.00 €	284 046.67 €	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -23 405.97 €

Fonctionnement : 124 402.77 €

Résultat global : 100 996.80 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Eric DEMOURON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 21/02/2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	6 043.56 €
- un excédent reporté de	118 359.21 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	124 402.77 €
- un déficit d'investissement de	23 405.97 €

- un excédent des restes à réaliser de 3 880.34 €
soit un besoin de financement de 19 525.63 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	124 402.77 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	19 525.63 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	104 877.14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DEFICIT	23 405.97 €

VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2021

Vu le budget principal équilibré en section de fonctionnement **par un produit fiscal prévisionnel de 56 727 € ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux par rapport à 2021**

TAXE FONCIERE BATI	
Commune 7% + Département transféré : 21.54%	28.54 %
TAXE FONCIERE NON BATI	
	16.44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Les bases ne sont pas connues à la date du vote.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	124 331,00 €	124 331,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	258 784,00 €	258 784,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote la répartition des subventions aux associations comme suit :

Amicale des donneurs de sang de Vitteaux : 50,00 €

Amicale des donneurs de sang de Précy-sous-Thil : 50,00 €

Foyer Rural de Clamerey : 500,00 €

Coopérative scolaire de Clamerey (RPI) : 500,00 €

COMMANDE DE PLAQUES DE RUES ET NUMEROS

Les membres du conseil municipal décident de lancer une commande de :

- plaques de rues à 55.00 € HT l'unité + 2.00 € HT de fournitures
- numéros à 10.00 € HT l'unité (pour un minimum de 30 commandés) + 2.00 € HT de fournitures

DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHAUDIERE GAZ

Le Maire expose que la chaudière vétuste du logement situé 2 rue Maillard doit être changée.

Le conseil municipal approuve le projet de changement de chaudière gaz au logement 2 rue Maillard, pour un montant de 3 696.69 € HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches pour obtenir des aides et notamment à solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or », et à percevoir ces aides à hauteur de 50% soit une aide de 1 848.34 € HT.

Points d'information :

- Monsieur POMMEREAU Gilbert remercie le conseil municipal pour l'installation du bardage bois autour de la bâche à incendie à Saucy
- La SPIE confirme le devis pour le point lumineux de Pont-Royal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Clamerey,
le 15 mars 2022
Le maire, Eric DEMOURON